



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture  
et du Développement rural

REÇU le 02 JUL. 2020

Réf.:

Dossier suivi par : Jeanne ROLAND  
tél : 247-83517

**Fédération Saint-Hubert des chasseurs du  
Grand-Duché de Luxembourg ASBL**

**Monsieur Georges JACOBS  
Président**

**15, rue de l'Ecole  
L-9167 Mertzig**

Luxembourg, le 29 juin 2020

**Objet:** Prolongation de l'octroi des primes dans le cadre des mesures de prévention contre la peste porcine africaine

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer que l'octroi des primes pour sangliers abattus, dont le poids de la carcasse est inférieur ou égal à 30 kg, est prolongé du 30 juin jusqu'au 31 août 2020 inclus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture  
et du Développement rural,

  
Romain SCHNEIDER

Copie à : M. Félix Wildschutz, Directeur de l'Administration des services vétérinaires

1, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg

Fax (+352) 464027

info@ma.public.lu  
www.ma.public.lu

www.gouvernement.lu  
www.luxembourg.lu

C:\Users\XNT594\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\MH5JSA0E\Fédération saint-hubert des chasseurs du GD de Luxembourg - prolongation prime réduction marcassin 31.08.2020.docx